

La droite 'spameuse' traînée en justice

Les syndicats prennent l'affaire très au sérieux. Le Syndicat national des enseignements de second degré (Snes), la Fédération syndicale unitaire (FSU) et l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ont entamé une procédure en référé devant le tribunal de grande instance de Paris, pour exiger l'arrêt immédiat d'un spam massif à leur encontre.

Ces centaines de milliers de mails ont fait pas mal de dégâts dans les systèmes informatiques de ces organisations. Les courriers ont tous pour thème « *Ils bloquent la France, nous bloquons leurs boîtes mail* ». Leur objectif est affiché: défendre la réforme actuelle des retraites. Ils émanent de 'La Droite libre', une association d'adhérents de l'UMP présidée par Rachid Kiaci. Et même si cette association a décidé, le 21 mai dernier, d'arrêter cette opération, les attaques ont continué. Car l'appel au blocage a continué à circuler et de nombreux internautes, notamment dans les entreprises, ont spammé les syndicats. L'audience de référé est prévue ce lundi au palais de justice de Paris.